

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

POLE LOGISTIQUE-INFRASTRUCTURES
SERVICE MATERIELS
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

P.V. n° 116
Dossier n° 7

DÉLIBERATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du 12 octobre 2001, autorisant la cession à titre gracieux de matériels au seul profit d'associations implantées sur le département de Seine-et-Marne,

VU la demande par courrier de l'association STP L'île Chocolat, en date du 14 décembre 2022,

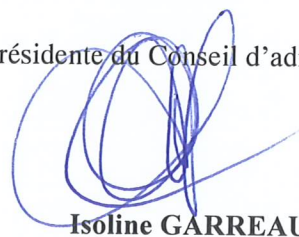
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession d'additifs au profit de l'association STP l'île Chocolat,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver la cession à titre gratuit de 8 cuves de 1 000 litres de Polypéthrofilm 3/6 au profit de l'association STP l'île Chocolat pour venir en aide aux sapeurs-pompiers de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, selon des conditions d'usage préconisées

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU